

Calendrier de la formation

Module 1

Mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 mars 2026.

Mardi 31 mars, mercredi 1^{er} et jeudi 2 avril 2026.

Module 2

Mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 avril 2026.

Mardi 9, mercredi 10 et jeudi 11 juin 2026.



Printemps 2026



2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON
Tél. 03 80 72 64 50 - Fax 03 80 36 45 38
E-mail : contact@irtess.fr
www.irtess.fr

N° FORMATION PROFESSIONNELLE 26210346921

Formation Tuteur - Maître d'apprentissage



FORMATION TUTEUR – MAITRE D'APPRENTISSAGE

Les formations des professionnels du travail social sont construites de façon très solide sur l'alternance intégrative, qui garantit que les apprenants acquièrent et **développent leurs compétences professionnelles par un travail complémentaire entre l'OF (organisme de formation) et les terrains de stage, les terrains employeur et / ou d'apprentissage**. La formation des tuteurs – maîtres d'apprentissage que nous proposons depuis des années permet d'accompagner l'évolution générale du dispositif de formation des travailleurs sociaux, en donnant à l'expérience professionnelle et à la pratique de terrain, toute leur dimension formative. Elle accompagne un mouvement de reconnaissance du statut d'opérateur de formation à part entière pour les terrains de stage ou terrains employeurs avec le développement actuel de l'AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) qui sera introduite dans notre nouveau projet de formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage.

Elle vise également à étayer les employeurs dans leur stratégie de recrutement des nouveaux professionnels en accompagnant le **développement de l'apprentissage** par la formation des maîtres d'apprentissage.

La formation tuteur – maître d'apprentissage propose de vous soutenir dans le développement des compétences suivantes :

- Accueil du stagiaire.
- Elaboration d'outils de formation et d'accompagnement du stagiaire.
- Evaluation des périodes de formation pratique.
- Soutien aux équipes qui accompagnent les stagiaires.
- Communication avec les centres de formation.

Tous les professionnels du champ éducatif, social, médico-social et sanitaire quel que soit leur niveau peuvent entrer en formation de tuteur – maître d'apprentissage.

Modalités pédagogiques : apports théoriques, utilisation des situations d'accompagnement des participants, apports méthodologiques, espaces de travail réflexif sur l'expérience de tutorat, travail avec le centre de ressources documentaires, modalités de formation à distance (PADLET, suivi en Visio, etc.).

Cette formation fait actuellement l'objet d'un travail de rénovation par l'OPCO santé et la CPNE qui projettent de la faire reconnaître par une certification. L'IRTESS a participé activement à l'expérimentation de cette nouvelle certification depuis l'automne 2024. L'habilitation par l'OPCO santé est prolongée jusqu'à l'éventuelle labellisation de l'IRTESS sur ce niveau diplôme.

Modules de formation

Module 1 : préparer et organiser l'arrivée et le parcours de l'alternant (40h)

Objectif

Assurer et organiser l'accompagnement de parcours personnalisés de formation dans un contexte institutionnel précis en collaboration avec les établissements de la formation professionnelle.

Contenu indicatif : les principes de l'alternance, organiser l'accueil et le parcours du stagiaire, accompagner et évaluer.

Module 2 : former par l'activité professionnelle et évaluer les acquis (40h)

Objectif

Identifier des situations formatives et construire des dispositifs de formation par l'activité professionnelle. Approfondir la posture de tuteur – maître d'apprentissage pour renforcer la dimension partenariale dans l'accompagnement des stagiaires.

Contenu indicatif : travail sur les référentiels métiers, création d'outils d'accompagnement, sensibilisation à la démarche d'explicitation, élaboration de situations d'apprentissage, appropriation du dispositif d'évaluation.

Intervenants

- Professionnels de la formation et universitaires.
- Professionnels du secteur de l'intervention sociale.
- Formateurs de l'IRTESS.

Lieu

IRTESS, Dijon

Coût de la formation *

500 € par module soit 1 000 € pour l'ensemble de la formation (facturation à l'heure, soit 80h x 12,50 €)

Adhérents OPCO SANTE
11,50 €/h soit 460 € le module
* tarifs 2025-2026

Durée

80 h (3 jours / mois)

Calendrier Printemps 2026

Début en mars 2026

Voir calendrier au recto

Renseignements

Evelyne HIVAR (responsable)

03 80 72 64 61

ehivar@irtess.fr

Inscriptions

Nathalie FEUVRIER

(secrétariat)

03 80 72 64 98

nfeuvrier@irtess.fr